

DEPARTEMENT DU GAffiché le 11/06/2019

Envoyé en préfecture le 11/06/2019 REPUBLIQUE FRANÇ, Reçu en préfecture le 11/06/2019

COMMUNE AIGUES M ID: 030-213000037-20190606-DECM201939-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2019/n°39/7.5/06-06/21

N	ombre des m	embres
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	19

Date de la convocation : 27-05-2019 Date de l'affichage: 29-05-2019

OBJET:

ANNEE 2019

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

DE LA VILLE AUX 10 PORTES

Rapporteur: J. SOLEYROL

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf. Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS: Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAULLET

Absents: C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN,

Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

Mme CHAREYRE, Présidente du Comité des Fêtes, quitte la séance, ne participant ni au débat ni au vote. G. Traullet ne vote pas pour la procuration de M. Baillieu, membre du Comité des Fêtes

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2019 de la commune, il est proposé au conseil municipal:

- D'accorder une subvention au Comité des Fêtes de la ville aux 10 portes d'un montant de :
- De dire que les modalités de versement de cette subvention seront les suivantes
 - o 50 % courant du 1er semestre 2019
 - 50 % courant du 2^{ième} semestre 2019
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de subvention conventionnelle 2019 avec le Comité des Fêtes (ci-annexée).

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition

Le Maire, Pierre Maumejean

Hôtel de Ville - Place St Louis - BP n° 23 **30220 AIGUES MORTES** Tel. 04.66.73.90.90.

Fax: 04.66.53.86.09

- Page 1 sur 1